

Secrétariat général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Service des affaires administratives, des finances
et de la communication

Bureau des examens et concours

Tél. : 23.96.40

Mél : denc.examenetconcours1d@gouv.nc

Affaire suivie par Marie BENEBIG

2026-DENC-54776

Nouméa, le 5 octobre 2026

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie
à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles
s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
maternelles et élémentaires
s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'autorité
pédagogique

Objet : candidature aux fonctions de maîtres formateurs pour l'année scolaire 2027.

Réf. : délibération modifiée n° 343 du 30 décembre 2002.

La campagne d'inscription est ouverte à compter de ce jour et jusqu'au **lundi 30 novembre 2026**, 00h00 délai de rigueur.

Les instituteurs ou professeurs des écoles réunissant les conditions définies dans le texte cité en référence, souhaitant s'inscrire sur la liste des maîtres formateurs (MF) pour l'année scolaire 2027, sont invités à compléter dès à présent le formulaire en ligne en suivant ce lien :

<https://demarches-simplifiees.gouv.nc/commencer/denc-inscription-mf-2027>

La condition requise est d'être titulaire d'un CAFIPEMF.

Les personnels retenus seront déchargés de classe une journée et demie par semaine. Durant ce temps, sous couvert de leur inspecteur de circonscription, ils exerceront les missions confiées par la DENC, notamment pour le suivi et l'accompagnement des enseignants suppléants et/ou titulaires. **Sur leur temps de décharge, les maîtres formateurs sont placés en mission au sein de leur circonscription et, lorsqu'ils ne sont pas mobilisés sur le terrain, ils exercent leurs missions dans les locaux de celle-ci.** Ils pourront également participer à la formation initiale des étudiants et stagiaires des instituts de formation (IFMNC et INSPE) ainsi qu'à des actions de formation continue.

Les maîtres formateurs de la province Sud qui accueilleront un professeur des écoles stagiaire inscrit en M2 du master MEEF mention 1^{er} degré en responsabilité filée toute l'année seront en décharge les lundis (la journée) et les mardis (matin). Le mardi après-midi sera dédié au suivi du stagiaire en classe.

Les stagiaires M2 seront affectés dans les classes des maîtres formateurs dès la rentrée, en observation et pour une période de tuilage (du 15 au 19 février 2027, du 22 février au 23 février 2027 et du 1^{er} au 2 mars 2027 les lundis et mardis). La pleine responsabilité débutera à compter du 8 mars 2027. Ils accueilleront également dans leur classe des stagiaires LP1 du 19 au 30 avril 2027 et organiseront, sur cette période, leur temps d'observation au sein de l'école, selon les modalités définies par l'IFMNC.

Les maîtres formateurs et maîtres d'accueil temporaires de la province Nord accueilleront des lauréats de concours du 13 au 23 septembre 2027.

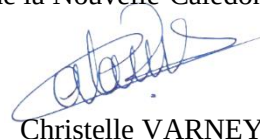
Les 13, 14 et 23 septembre 2027 seront consacrés à l'observation et à la pratique accompagnée auprès d'un maître d'accueil temporaire ou d'un maître formateur.

Les 15, 16, 17, 20, 21 et 22 septembre 2027, les stages seront réalisés en pleine responsabilité (les maîtres formateurs et les maîtres d'accueil temporaires seront en formation et/ou au service de la circonscription durant ces jours).

Dans l'éventualité où les besoins en remplacement des maîtres formateurs ne pourraient être assurés, il est vivement recommandé aux enseignants souhaitant postuler à ces fonctions de s'inscrire également en tant que maître d'accueil temporaire.

Je vous remercie de votre engagement au service de la formation initiale et continue.

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie,



Christelle VARNEY